

sabilités de cette nature. Il s'est constamment fait tirer l'oreille à ce propos. De fait, les Belges—et je ne dis pas cela parce que leur ambassadeur est parmi nous—sont allés de l'avant avec M. Hamel et n'ont rien ménagé pour que la Communauté ait un ambassadeur à part entière en poste aux États-Unis. Cette lutte intestine remonte à toute une série de problèmes qui se sont posés dans le cadre de l'intégration européenne. Ces questions sont notamment: qu'est-ce que la Communauté? A-t-elle un avenir politique? S'agit-il là d'une entité politique? Est-elle supranationale? Est-elle confédérale ou fédérale? Face à ces conjectures, les Français se rangent manifestement d'un côté. Toute prétention de la part de la Communauté à l'effet qu'elle constitue un important organisme politique plutôt qu'une institution technocratique est une notion que les Français rejettent et continueront je pense, de rejeter.

Il s'ensuit que la commission peut maintenir des relations diplomatiques actives avec les pays d'importance secondaire. Les États-Unis sont malheureusement un pays important; le Canada et le Japon aussi. La plus grande difficulté consiste donc à installer des missions diplomatiques dans les pays importants, mais cette prérogative est réservée aux propres États.

En somme, il s'agit là d'un processus évolutif où je serais enclin à montrer la plus grande intrépidité. Je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de la Communauté, des États membres ou des pays en cause qu'une petite mission diplomatique soit établie, disons à Ottawa ou à Tokyo. A mon sens, la chose est indispensable. Les voyages que vous effectuerez, vous offriront une occasion unique d'en faire une réalité.

**Le sénateur Macnaughton:** Monsieur le président, il me revient de réserver du temps à d'autres membres du comité, mais il est, je crois, vrai de dire que la politique gouvernementale est déterminée par le gouvernement. Les sénateurs et les députés peuvent la critiquer, l'interpréter ou la préconiser. Tel est notre régime.

Pour passer maintenant au Parlement européen, il y a, si j'ai bien compris, douze comités permanents chargés d'examiner les principaux aspects de la politique communautaire. Voici donc ma question: comme nous sommes des parlementaires qui vont se rendre là-bas et vraisemblablement rencontrer d'autres parlementaires membres de ce Parlement, quelle influence le parlementaire européen exerce-t-il présentement sur la Communauté? Cette influence est-elle appréciable?

**M. Shaezel:** La réponse à cette question sera nécessairement fort subjective, mais...

**Le sénateur Macnaughton:** C'est précisément ce que je veux.

**M. Shaezel:** Je serais volontiers d'accord avec ce que je crois être l'opinion de la majorité—et si vous n'avez pas déjà compris, vous comprendrez sûrement bientôt que c'est là, en jargon parlementaire, un organisme tout à fait inefficace. Il est ambitieux. Le traité prévoit que le Parlement sera directement élu. Ses pouvoirs sont limités. Mais ils sont pourtant excessifs en ce sens que, comme vous le

savez, il peut agir de façon à forcer la Commission à démissionner. C'est essentiellement un mauvais objectif, mais c'est, en tout cas, le seul pouvoir qu'il ait. Comparé à nos institutions démocratiques, c'est un organisme éminemment dépourvu de pouvoirs. Il exerce maintenant certaines fonctions utiles et il s'en verra sûrement attribuer d'autres à l'avenir. En conclusion, cet organisme mérite qu'on lui consacre du temps.

Les Européens se demandent avant tout, à ce propos, quelles mesures prendre en vue d'instituer un Parlement plus responsable pour instruire l'Europe. On a dit qu'il répondait au besoin que la Communauté éprouve d'acquiescer sa légitimité politique. Elle est présentement un organisme non démocratique. La Commission est un corps désigné; le Conseil des ministres délibère présumément dans le secret. En réalité, ces délibérations se font dans le secret mais les procès-verbaux sont connus immédiatement, ce qui rend pratiquement cette précaution inopérante.

Il règne en Europe un climat de déception facile à sentir. Il n'est tout simplement pas juste de recourir à un processus manifestement non démocratique pour prendre des décisions aussi lourdes de conséquences pour la vie économique, sociale et politique de 250 millions d'Européens. Les pressions sont telles que, d'une façon ou d'une autre, il faudra s'orienter dans le sens d'un Parlement plus puissant. La question principale est de savoir si cela se fera par élection directe ou par le moyen du budget et des affectations de crédits, voie suivie normalement par les parlements qui s'inspirent du régime britannique.

Il me semble que la partie se joue plutôt de ce dernier côté, car Peter Kirk, le chef compétent et plein de ressources de la délégation britannique, a proposé de tirer tout le parti possible des pouvoirs explicites et implicites que détient présentement le Parlement. En d'autres termes, «utilisons au maximum ce que nous possédons déjà et des pouvoirs supplémentaires nous seront conférés.» Le processus a été amorcé pour le budget de la Communauté, qui, d'ici un certain temps, permettra au Parlement d'acquiescer plus d'autorité en ce domaine. Il me semble que ce soit la voie dans laquelle on va s'engager pour en venir plus tard à l'élection directe.

L'argument opposé à l'élection directe me semble préremptoire. En un temps où le public est généralement en proie au doute—du moins dans mon pays, mais je crois qu'il en est également ainsi en Europe—quant au processus politique dans son ensemble, bien peu de gens iraient, je crois, voter pour des candidats qui veulent assumer des charges dont personne ne sait ce qu'elles sont au juste ni ce qu'elles sont censées représenter pour chacun. Ce serait une voie dangereuse qu'à ce qu'il me semble, on a judicieusement résolu d'écartier pour le moment.

En un sens, votre question, vos demandes de renseignements et votre voyage tombent à un moment intéressant. On essaie là-bas présentement de décider vers quoi se diriger, ce qu'il faudrait faire et quelles techniques on devrait appliquer pour obtenir des pouvoirs plus étendus et une institution plus démocratique.

Parce que vous êtes membres d'un régime parlementaire et que vous allez vous adresser à des gens qui es-